

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°27-2019-188

EURE

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2019

Sommaire

UT 27 DIRECCTE

27-2019-11-22-003 - Arrêté relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des	
unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure	
au 1er décembre 2019 (28 pages)	Page 3
27-2019-11-28-004 - Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle	
dans les sections d'inspection du travail de l'Unité départementale de l'Eure au 1er	
décembre 2019 (9 pages)	Page 32
27-2019-11-28-003 - Décision relative à la nomination des responsables des unités de	
contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de	
l'Unité départementale de l'Eure au 1er décembre 2019 (4 pages)	Page 42

UT 27 DIRECCTE

27-2019-11-22-003

Arrêté relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure au 1er décembre 2019



DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

ARRÊTÉ RELATIF À LA LOCALISATION ET À LA DÉLIMITATION TERRITORIALE DES UNITÉS DE CONTRÔLE ET DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'EURE

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-11;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-241 du 25 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Eure ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail :

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2016 relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure, modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans l'unité départementale de l'Eure ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, ingénieur en chef des mines, sur l'emploi de Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie;

Vu les arrêtés préfectoraux portant création de communes nouvelles dans le département de l'Eure ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2019 du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Direccte de Normandie ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2019 du comité technique des services déconcentrés (CTSD) de la Direccte de Normandie ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail », de Madame la Directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

ARRÊTE

Article 1er: À compter du 1er décembre 2019, l'unité départementale de l'Eure comporte deux unités de contrôle (UC) :

- L'unité de contrôle n°1 (UC 27-1), localisée à Evreux, est constituée de huit sections d'inspection du travail ;
- L'unité de contrôle n°2 (UC 27-2), localisée à Evreux, est constituée de neuf sections d'inspection du travail ;

<u>Article 2</u>: L'unité de contrôle n°1 (UC 27-1) est composée des sections 1-1; 1-2; 1-3; 1-4; 1-5; 1-6; 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord). Les sections 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord) sont dites à thématique transport.

<u>Article 3</u>: L'unité de contrôle n°2 (UC 27-2) est composée des sections 2-1; 2-2; 2-3; 2-4; 2-5; 2-6; 2-7; 2-8 (Agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est). Les sections 2-8 (Agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est) sont dites à thématique agriculture.

<u>Article 4</u>: Les sections 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord) de l'UC 27-1 sont localisées à Évreux. Elles sont chargées, sur toute l'étendue de leur territoire respectif, du contrôle des entreprises et des établissements relevant des codes NAF suivants¹:

- 3811Z (collecte des déchets non dangereux);
- 3812Z (collecte des déchets dangereux);
- 4910Z (transport ferroviaire interurbain de voyageurs);
- 4931Z (transport urbains et suburbains);
- 4932Z (taxis);
- 4939A (transports routiers réguliers de voyageurs) ;
- 4939B (autres transports routiers de voyageurs) :
- 4941A (transports routiers de fret interurbains);
- 4941B (transports routiers de fret de proximité);
- 4941C (location de camions avec chauffeurs);
- 4942Z (services de déménagement);
- 5030Z (transports fluviaux de passagers);
- 5040Z (transports fluviaux de fret);
- 5110Z (transport aérien de passagers);
- 5121Z (transports aériens de fret);
- 5210A (entreposage et stockage frigorifique);
- 5210B (entreposage et stockage non frigorifique);
- 5221Z (services auxiliaires des transports terrestres);
- 5224B (manutention non portuaire);
- 5229A (messagerie, fret express);
- 5229B (affrètement et organisation des transports);
- 5320Z (autres activités de poste et de courrier) ;
- 7711A (location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers) ;
- 7712Z (location et location-bail de camions);
- 7912Z (activités des voyagistes);
- 8690A (ambulances).

En outre, elles sont chargées, sur leur territoire respectif, du contrôle :

¹ La liste et le détail des codes NAF figurent en annexe 1.

- Des chantiers de bâtiment et de travaux publics situés à l'intérieur du périmètre d'une entreprise ou d'un établissement soumis à leur contrôle ;
- Des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien réalisés sur le réseau de distribution d'énergie électrique géré par la société Réseau des transports d'électricité (RTE);
- Des entreprises et établissements relevant des codes NAF suivants¹ :
 - 3513Z (distribution d'électricité);
 - 4211Z (construction de routes et autoroutes);
 - 4213A (construction d'ouvrages d'art);
 - 4221Z (construction de réseaux pour fluides);
 - 4222Z (construction de réseaux électriques et de télécommunications) ;
 - 4291Z (construction d'ouvrages maritimes et fluviaux);
 - 4299Z (construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.);
- Des établissements secondaires appartenant à une entreprise soumise à leur contrôle dès lors que leur activité correspond à celle de l'entreprise identifiée par son code NAF;
- Des entreprises prestataires de services lors de leurs interventions dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence ;
- Des entreprises prestataires de services, des établissements et des chantiers situés dans l'emprise de la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF), de SNCF Mobilités et de SNCF Réseau ;
- Du chantier de la déviation Sud-Ouest d'Évreux et des chantiers autoroutiers sur les autoroutes A13, A28 et A154 :
- À l'égard des équipages des bateaux fluviaux circulant ou stationnant sur le tronçon des voies navigables situé dans leur ressort territorial respectif, à l'exclusion toutefois de la portion des voies dont une berge se situe sur le territoire du département de la Seine-Maritime.

Section 1-7 (Transport Sud)

Pour la compétence thématique transport définie par le présent article, la section 1-7 (Transport Sud) se compose des secteurs géographiques suivants :

- Canton de BERNAY ;
- Canton de BRETEUIL;
- Canton de BRIONNE;
- Canton de CONCHES-EN-OUCHE;
- Commune d'ÉVREUX;
- Canton d'ÉVREUX 1;
- Canton d'ÉVREUX 2;
- Canton d'ÉVREUX 3;
- Canton de GAILLON;
- Canton de PACY-SUR-EURE;
- Canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE;
- Canton de VERNEUIL-SUR-AVRE;
- Canton de VERNON.

Enfin, au-delà de cette compétence thématique transport, certaines zones géographiques sont attribuées à la section 1-7 (Transport Sud) dans le cadre du contrôle des entreprises ne relevant pas de la thématique transport définie au présent article et ne relevant pas de la thématique agriculture définie à l'article 6 :

- Communes suivantes du canton de VERNEUIL-SUR-AVRE : MESNILS-SUR-ITON, CHAMBOIS, SYLVAIN-LES-MOULINS;
- Communes suivantes du canton de CONCHES-EN-OUCHE: CONCHES-EN-OUCHE, NOGENT-LE-SEC, LE VAL-DORÉ.

Section 1-8 (Transport Nord)

Pour la compétence thématique transport définie par le présent article, la section 1-8 (Transport Nord) se compose des secteurs géographiques suivants :

- Canton des ANDELYS;
- Canton de BEUZEVILLE;
- Canton de BOURG-ACHARD;
- Canton de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE;
- Canton de GISORS ;
- Canton de LOUVIERS;
- Canton du NEUBOURG;
- Canton de PONT-AUDEMER;
- Canton de PONT-DE-L'ARCHE;
- Canton de ROMILLY-SUR-ANDELLE;
- Canton de VAL-DE-REUIL.

Enfin, au-delà de cette compétence thématique transport, certaines zones géographiques sont attribuées à la section 1-8 (Transport Nord) dans le cadre du contrôle des entreprises ne relevant pas de la thématique transport définie au présent article et ne relevant pas de la thématique agriculture définie à l'article 6 :

- Communes suivantes du canton d'ÉVREUX 1: ARNIÈRES-SUR-ITON, SAINT-SÉBASTIEN-DE-MORSENT;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 1-8 sont précisées en annexe
 2.

<u>Article 5</u>: Les sections 1-1; 1-2; 1-3; 1-4; 1-5 et 1-6 de l'UC 27-1 exercent une compétence de contrôle sur toutes les entreprises, établissements, chantiers qui ne sont, ni de la compétence des sections 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord) définie à l'article 4, ni de la compétence des sections 2-8 (Agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est) définie à l'article 6.

En outre, elles sont chargées, sur leur territoire respectif, du contrôle :

- Des chantiers de bâtiment et de travaux publics situés à l'intérieur du périmètre d'une entreprise ou d'un établissement soumis à leur contrôle ;
- Des entreprises prestataires de services lors de leurs interventions dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence.

Elles sont toutes localisées à Évreux. Le champ de compétence et la délimitation territoriale de ces sections sont fixés comme suit :

Section 1-1 qui se compose :

- des communes suivantes du canton d'ÉVREUX 3 : ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE, LES-BAUX-SAINTE-CROIX, BONCOURT, CIERREY, FAUVILLE, GAUCIEL, GUICHAINVILLE, HUEST, MISEREY, LE PLESSIS-GROHAN, SAINT-LUC, SASSEY, LA TRINITÉ, LE-VAL-DAVID, LE-VIEIL-ÉVREUX;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 1-1 sont précisées en annexe
 2.

Section 1-2 qui se compose :

- des communes du canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE;
- des communes suivantes du canton de PACY-SUR-EURE: AIGLEVILLE, BOISSET-LES-PRÉVANCHES, LA BOISSIÈRE, BREUILPONT, BUEIL, CAILLOUET-ORGEVILLE, CHAIGNES, CHAMBRAY, LA CHAPELLE-LONGUEVILLE, LE CORMIER, CROISY-SUR-EURE, DOUAINS, FAINS, FONTAINE-SOUS-JOUY, GADENCOURT, HARDENCOURT-COCHEREL, HÉCOURT, LA HEUNIÈRE, HOULBEC-COCHEREL, JOUY-SUR-EURE, MÉNILLES, MERCEY, MEREY, NEUILLY, PACY-

- SUR-EURE, LE PLESSIS-HÉBERT, ROUVRAY, SAINT-VINCENT-DES-BOIS, SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON, VAUX-SUR-EURE, VILLEGATS, VILLEZ-SOUS-BAILLEUL, VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE ;
- et des communes suivantes du canton de GAILLON : SAINT-ÉTIENNE-SOUS-BAILLEUIL, SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUIL, SAINT-PIERRE-LA-GARENNE.

Section 1-3 qui se compose :

- des communes du canton de BRETEUIL;
- et des communes suivantes du canton de VERNEUIL-SUR-AVRE : ACON, ARMENTIÈRES-SUR-AVRE, BÂLINES, LES
 BARILS, BOURTH, BREUX-SUR-AVRE, CHENNEBRUN, COURDEMANCHE, COURTEILLES, DROISY, GOURNAY-LEGUÉRIN, L'HOSMES, ILLIERS-L'EVÊQUE, LA MADELEINE-DE-NONANCOURT, MANDRES, MARBOIS, MARCILLY-LACAMPAGNE, MOISVILLE, NONANCOURT, PISEUX, PULLAY, SAINT-CHRISTOPHE-SUR-AVRE, SAINT-GERMAINSUR-AVRE, SAINT-VICTOR-SUR-AVRE, TILLIÈRES-SUR-AVRE, VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON.

Section 1-4 qui se compose :

- des communes du canton de BERNAY, à l'exclusion de la commune de NASSANDRES-SUR-RISLE ;
- et des communes suivantes du canton de CONCHES-EN-OUCHE: AULNAY-SUR-ITON, BEAUBRAY, LA
 BONNEVILLE-SUR-ITON, BUREY, CAUGÉ, CHAMP-DOLENT, CLAVILLE, COLLANDRES-QUINCARNON, LA
 CROISILLE, FAVEROLLES-LA-CAMPAGNE, FERRIÈRES-HAUT-CLOCHER, LA FERRIÈRE-SUR-RISLE, LE FIDELAIRE,
 GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE, GAUVILLE-LA-CAMPAGNE, GLISOLLES, LOUVERSEY, NAGEL-SÉEZ-MESNIL, ORMES,
 PARVILLE, PORTES, SAINT-ÉLIER, SAINTE-MARTHE, SÉBÉCOURT, TILLEUL-DAME-AGNÈS, LES VENTES.

• Section 1-5 qui se compose :

- des communes du canton de BEUZEVILLE ;
- des communes du canton de BRIONNE. La commune de NASSANDRES-SUR-RISLE qui est située sur les cantons de BERNAY et de BRIONNE relève de la section 1-5, dans sa totalité;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 1-5 sont précisées en annexe
 2.

Section 1-6 qui se compose :

- des communes du canton de PONT-AUDEMER à l'exception de la commune de THÉNOUVILLE;
- des communes du canton de BOURG-ACHARD.

Article 6: Les sections 2-8 Agriculture Ouest et 2-9 Agriculture Est (thématique agriculture) de l'UC 27-2 sont localisées à Évreux. Elles sont chargées, sur toute l'étendue de leur territoire respectif, du contrôle des exploitations, entreprises, établissements et autres lieux de travail définis aux articles L. 717-1, L. 713-1, L. 722-1 et L. 722-20 du Code rural et de la pêche maritime.

Outre les entreprises dont le code NAF² commence par 01 (agriculture, sylviculture et pêche), 02 (sylviculture et exploitation forestière) et 03 (pêche et aquaculture), elles sont chargées du contrôle des entreprises, établissements et activités relevant des codes NAF suivants :

- 1011Z (transformation et conservation de la viande de boucherie);
- 1012Z (transformation et conservation de la viande de volaille);
- 1031Z (transformation et conservation de pommes de terre);
- 1032Z (préparation de jus de fruits et légumes);
- 1039A (autre transformation et conservation de légumes);
- 1051A (fabrication de lait liquide et de produits frais);

² La liste et le détail des codes NAF figurent en annexe 1.

- 1051C (fabrication de fromage);
- 1061A (meunerie);
- 1081Z (fabrication de sucre);
- 1091Z (fabrication d'aliments pour animaux de ferme) ;
- 1092Z (fabrication d'aliments pour animaux de compagnie);
- 1101Z (production de boissons alcooliques distillées) ;
- 1105Z (fabrication de bière);
- 1310Z (préparation de fibres textiles et filature) ;
- 1610A (sciage et rabotage du bois, hors imprégnation);
- 4611Z (intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis) ;
- 4621Z (commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail) ;
- 4622Z (commerce de gros de fleurs et plantes);
- 4623Z (commerce de gros d'animaux vivants);
- 4661Z (commerce de gros de matériel agricole);
- 7731Z (location et location-bail de machines et équipements agricoles);
- 8130Z (services d'aménagement paysager).

Elles sont également chargées du contrôle :

- Des négociants et réparateurs de machines agricoles et forestières répertoriés sous le code NAF 3312Z (réparation de machines et équipements mécaniques);
- Des entreprises et établissements de la filière équine répertoriés sous les codes NAF 8551Z (enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs) et 9319Z (autres activités liées au sport), en plus des codes 0143Z (élevage de chevaux et d'autres équidés) et 0162Z (activités de soutien à la production animale), voir supra;
- Des entreprises de négoce et de commerce de gros de bois répertoriées sous le code NAF 4673A (commerce de gros commerce interentreprises de bois et de matériaux de construction) ;
- Des golfs répertoriés sous les codes NAF suivants :
 - 7721Z (location et location-bail d'articles de loisirs et de sport) ;
 - 7990Z (autres services de réservation et activités connexes) ;
 - 8551Z (enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs) ;
 - 9311Z (gestion d'installations sportives);
 - 9312Z (activités de clubs de sports).
- Des activités d'accrobranche répertoriées sous les codes NAF 9312Z (activités de clubs de sports) et 9319Z (autres activités liées au sport).

Par ailleurs, elles sont chargées, sur leur territoire respectif, du contrôle :

- Des chantiers de bâtiment et de travaux publics situés à l'intérieur du périmètre d'une entreprise ou d'un établissement soumis à leur contrôle et des chantiers portant sur un bâtiment dont la destination est liée à l'activité d'une entreprise relevant de leur compétence ;
- Des entreprises prestataires de services lors de leurs interventions dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence ;
- Des établissements situés dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence.

Section 2-8 (Agriculture Ouest)

Pour la compétence thématique agriculture définie par le présent article, la section 2-8 (Agriculture Ouest) se compose des secteurs géographiques suivants :

- Canton de BEUZEVILLE;
- Canton de BOURG-ACHARD;

- Canton de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE;
- Canton de BRETEUIL;
- Canton de CONCHES-EN-OUCHE;
- Canton du NEUBOURG ;
- Canton de PONT-AUDEMER;
- Canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE ;
- Canton de VERNEUIL-SUR-AVRE.

Enfin, au-delà de cette compétence thématique agriculture, certaines zones géographiques sont attribuées à la section 2-8 (Agriculture Ouest) dans le cadre du contrôle des entreprises ne relevant pas de la thématique agriculture définie au présent article et ne relevant pas de la thématique transport définie à l'article 4:

- Communes suivantes du canton d'ÉVREUX 2: AVIRON, LE BOULAY-MORIN, LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAULX, DARDEZ, ÉMALLEVILLE, GRAVIGNY, IRREVILLE, NORMANVILLE, REUILLY, SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES, SAINT-VIGOR;
- Communes suivantes du canton du NEUBOURG: BACQUEPUIS, BÉRENGEVILLE-LA-CAMPAGNE, BERNIENVILLE, BROSVILLE, CESSEVILLE, CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE, DAUBEUF-LA-CAMPAGNE, ECAUVILLE, ECQUETOT, EMANVILLE, EPREVILLE-PRÈS-LE-NEUBOURG, FEUGUEROLLES, GRAVERON-SÉMERVILLE, HOUETTEVILLE, MANDEVILLE, MARBEUF, LE MESNIL-FUGUET, QUITTEBEUF, SACQUENVILLE, SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE, SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE, SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE, LE TILLEUL-LAMBERT, TOURNEDOS-BOIS-HUBERT, TOURNEVILLE, LE TREMBLAY-OMONVILLE, VENON, VILLETTES, VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG, VRAIVILLE;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 2-8 (Agriculture Ouest) sont précisées en annexe 3.

Section 2-9 (Agriculture Est)

Pour la compétence thématique agriculture définie par le présent article, la section 2-9 (Agriculture Est) se compose des secteurs géographiques suivants :

- Canton des ANDELYS;
- Canton de BERNAY;
- Canton de BRIONNE;
- Commune d'ÉVREUX;
- Canton d'ÉVREUX 1;
- Canton d'ÉVREUX 2;
- Canton d'ÉVREUX 3;
- · Canton de GAILLON;
- Canton de GISORS;
- Canton de LOUVIERS;
- Canton de PACY-SUR-EURE;
- Canton de PONT-DE-L'ARCHE;
- Canton de ROMILLY-SUR-ANDELLE;
- Canton de VAL-DE-REUIL;
- Canton de VERNON.

Enfin, au-delà de cette compétence thématique agriculture, certaines zones géographiques sont attribuées à la section 2-9 (Agriculture Est) dans le cadre du contrôle des entreprises ne relevant pas de la thématique agriculture définie au présent article et ne relevant pas de la thématique transport définie à l'article 4:

• Communes suivantes du canton de VERNON : GASNY, GIVERNY, SAINTE GENEVIÈVE-LÈS-GASNY ;

- Communes suivantes du canton des Andelys : HEUBÉCOURT-HARICOURT, BOIS-JÉRÔME-SAINT-OUEN ;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues d'Évreux délimitant la section 2-9 (Agriculture Est) sont précisées en annexe 3.

Article 7: Les sections 2-1; 2-2; 2-3; 2-4; 2-5; 2-6 et 2-7 de l'UC 27-2 exercent une compétence de contrôle sur toutes les entreprises, établissements, chantiers qui ne sont, ni de la compétence des sections 1-7 (Transport Sud) et 1-8 (Transport Nord) définie à l'article 4, ni de la compétence des sections 2-8 (Agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est) définie à l'article 6.

En outre, elles sont chargées, sur leur territoire respectif, du contrôle :

- Des chantiers de bâtiment et de travaux publics situés à l'intérieur du périmètre d'une entreprise ou d'un établissement soumis à leur contrôle, à l'exclusion des chantiers portant sur un bâtiment dont la destination est liée à l'activité d'une entreprise relevant de la compétence des sections 2-8 (agriculture Ouest) et 2-9 (Agriculture Est);
- Des entreprises prestataires de services lors de leurs interventions dans l'enceinte d'une entreprise relevant de leur compétence.

Elles sont toutes localisées à Évreux. Le champ de compétence et la délimitation territoriale de ces sections sont fixés comme suit :

Section 2-1 qui se compose :

- des communes du canton de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE. La commune de THÉNOUVILLE qui est située sur les cantons de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE et de PONT-AUDEMER relève de la section 2-1, dans sa totalité;
- des communes suivantes du canton du NEUBOURG: BOSC-DU-THEIL, CRESTOT, CROSVILLE-LA-VIEILLE, ÉPEGARD, HECTOMARE, IVILLE, LE NEUBOURG, LA PYLE, SAINT-MESLIN-DU-BOSC, LE TRONCQ, VITOT;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues délimitant ce quartier sont précisées en annexe 3.

Section 2-2 qui se compose :

- des communes suivantes du canton de LOUVIERS : ANDÉ, HEUDEBOUVILLE, LOUVIERS, SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY, SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY, VIRONVAY ;
- et des communes suivantes du canton des ANDELYS : LES ANDELYS, CUVERVILLE, DAUBEUF-PRÈS-VATTEVILLE, HEUQUEVILLE, MUIDS, LA ROQUETTE, LE THUIT, VATTEVILLE.

Section 2-3 qui se compose :

- des communes suivantes du canton de GAILLON: AILLY, AUTHEUIL-AUTHOUILLET, CAILLY-SUR-EURE, CHAMPENARD, CLEF-VALLÉE-D'EURE, COURCELLES-SUR-SEINE, FONTAINE-BELLENGER, GAILLON, HEUDREVILLE-SUR-EURE, SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON, SAINT-JULIEN-DE-LA-LIÈGUE, LES TROIS-LACS, LE VAL D'HAZEY, VILLERS-SUR-LE-ROULE;
- des communes suivantes du Canton de PONT-DE-L'ARCHE: ACQUIGNY, AMFREVILLE-SUR-ITON, CRASVILLE, CRIQUEBEUF-SUR-SEINE, LA HAYE-LE-COMTE, LA HAYE-MALHERBE, MARTOT, LE MESNIL-JOURDAIN, PINTERVILLE, QUATREMARE, SURTAUVILLE, SURVILLE, TERRES-DE-BORD, LA VACHERIE;
- des communes suivantes du Canton des ANDELYS: BOUAFLES, GUISENIERS, HENNEZIS, MÉZIÈRES-EN-VEXIN, NOTRE-DAME-DE-L'ISLE, PORT-MORT, PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX, TILLY, VÉZILLON;
- et des communes suivantes du canton du NEUBOURG : CANAPPEVILLE, HONDOUVILLE.

• Section 2-4 qui se compose :

- des communes du canton de VAL-DE-REUIL;
- des communes suivantes du canton de PONT-DE-L'ARCHE : LES DAMPS, PONT-DE-L'ARCHE ;

• et de la commune d'INCARVILLE (canton de LOUVIERS).

Section 2-5 qui se compose :

- des communes du canton de ROMILLY-SUR-ANDELLE;
- des communes suivantes du canton de PONT-DE-L'ARCHE : ALIZAY, IGOVILLE, LE MANOIR, PÎTRES ;
- des communes suivantes du canton des ANDELYS: ÉCOUIS, FRENELLES-EN-VEXIN, HARQUENCY, MESNIL-VERCLIVES, SUZAY:
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues délimitant ce quartier sont précisées en annexe 3.

Section 2-6 qui se compose :

- des communes du canton de GISORS;
- des communes suivantes du canton des ANDELYS : CHÂTEAU-SUR-EPTE, VEXIN-SUR-EPTE;
- et d'une partie de la commune d'ÉVREUX. Les rues délimitant ce quartier sont précisées en annexe 3.

Section 2-7 qui se compose :

- de la commune de VERNON (canton de VERNON);
- de la commune de SAINT-MARCEL (canton de PACY-SUR-EURE);

Article 8: Les agents qui composent le réseau régional en charge de l'appui aux unités de contrôle en matière de prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante, qui demeurent attachés à leurs unités de contrôle respectives, ont compétence à exercer leur mission sur l'ensemble du périmètre du département de l'Eure pour ce qui concerne exclusivement les travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et de matériaux, d'équipements ou de matériels ou d'articles en contenant, y compris dans les cas de démolition, et les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Article 9: L'article premier de l'arrêté du 21 mars 2016, modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017, relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure, ainsi que la partie de son annexe relative à la répartition du territoire de la commune d'Evreux entre les sections d'inspection du travail, sont abrogés à compter du 1er décembre 2019, date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

<u>Article 10</u>: Monsieur le directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail » et Madame la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 22 novembre 2019 Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Gaëtan RUDANT

Voies de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

LISTE DES CODES NAF / APE (INSEE)

DIVISION	NAF	ACTIVITE
01	0111Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
		Culture du riz
	0113Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
	0114Z	Culture de la canne à sucre
	01157	Culture du tabac
		Culture de plantes à fibres
		Autres cultures non permanentes
		Culture de la vigne
		Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
		Culture d'agrumes
		Culture de fruits à pépins et à noyau
		Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
		Culture de fruits d'arbres ou d'arbustes et de Truits à coque Culture de fruits oléagineux
Culture et production animale		Culture de plantes à boissons
chasse et services annexes		Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
chasse of services annexes		Autres cultures permanentes
		Reproduction de plantes
		Élevage de vaches laitières
		Élevage d'autres bovins et de buffles
		Élevage de chevaux et d'autres équidés
		Élevage de chameaux et d'autres camélidés
		Élevage d'ovins et de caprins
		Élevage de porcins
		Élevage de volailles
		Élevage d'autres animaux
	0150Z	Culture et élevage associés
		Activités de soutien aux cultures
	0162Z	Activités de soutien à la production animale
	0163Z	Traitement primaire des récoltes
	0164Z	Traitement des semences
	0170Z	Chasse, piégeage et services annexes
02	0210Z	Sylviculture et autres activités forestières
	0220Z	Exploitation forestière
Sylviculture et exploitation	0230Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
forestière	0240Z	Services de soutien à l'exploitation forestière
03	0311Z	Pêche en mer
	0312Z	Pêche en eau douce
Pêche et aquaculture	0321Z	Aquaculture en mer
	0322Z	Aquaculture en eau douce
05	0510Z	Extraction de houille
Extract. houille et lignite	0520Z	Extraction de lignite
06	0610Z	Extraction de pétrole brut
Extract. d'hydrocarbures	0620Z	Extraction de gaz naturel
07	0710Z	Extraction de minerais de fer
Extract. de minerais	0721Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium
métalliques	0729Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux
08	0811Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
		Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
Autres industries extractives	_	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux
		Extraction de tourbe
		Production de sel
	0899Z	Autres activités extractives n.c.a.
09		Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
Serv. soutien aux ind. ext.	0990Z	Activités de soutien aux autres industries extractives
Total on Total Total Total Title		

DIVISION	NAF	ACTIVITE
10	1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie
	1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille
	1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande
		Charcuterie
		Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
		Transformation et conservation de pommes de terre
	1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes
	1039A	Autre transformation et conservation de légumes
		Transformation et conservation de fruits
	1041B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées
	1042Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
	1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais
	1051B	Fabrication de beurre
Industries alimentaires	1051C	Fabrication de fromage
	1051D	Fabrication d'autres produits laitiers
	1052Z	Fabrication de glaces et sorbets
	1061A	Meunerie
	1061B	Autres activités du travail des grains
		Fabrication de produits amylacés
	1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
	1071B	Cuisson de produits de boulangerie
		Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
		Pâtisserie
	1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
	1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires
		Fabrication de sucre
		Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
		Transformation du thé et du café
		Fabrication de condiments et assaisonnements
		Fabrication de plats préparés
		Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
		Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
		Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
		Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
11		Production de boissons alcooliques distillées
		Fabrication de vins effervescents
		Vinification 5. In the state of
Fabrication de boissons		Fabrication de cidre et de vins de fruits
rabilication de boissons		Production d'autres boissons fermentées non distillées
		Fabrication de bière
		Fabrication de malt
		Industrie des eaux de table Production de boissons rafraîchissantes
12 Fab. pdts à base de tabac		Fabrication de produits à base de tabac
13		Préparation de fibres textiles et filature
13		Tissage
		Ennoblissement textile
		Fabrication d'étoffes à mailles
Fabrication de textiles		Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
		Fabrication de tapis et moquettes
		Fabrication de tapis et moquettes Fabrication de ficelles, cordes et filets
		Fabrication de non-tissés, sauf habillement
		Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
я		Fabrication d'autres textiles n.c.a.
14		Fabrication de vêtements en cuir
		Fabrication de vêtements en cuil
		Fabrication de vêtements de travair
		Fabrication de vêtements de dessous
Industrie de l'habillement		Fabrication d'autres vêtements de dessous
		Fabrication d'articles en fourrure
		Fabrication d'articles chaussants à mailles
		Fabrication d'autres articles à mailles

DIVISION	NAF	ACTIVITE
15		Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures
Industrie du cuir et de la	1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
chaussure		Fabrication de chaussures
16		Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
		Imprégnation du bois
Travail du bois et fab. d'art. en		Fabrication de placage et de panneaux de bois
bois et en liège sauf des		Fabrication de parquets assemblés
meubles. Fab. art.		Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
vannerie et sparterie	1624Z	Fabrication d'emballages en bois
		Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
17		
17		Fabrication de pâte à papier
		Fabrication de papier et de carton
		Fabrication de carton ondulé
to decide de manian akanaman		Fabrication de cartonnages
Industrie du papier et carton		Fabrication d'emballages en papier
		Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
		Fabrication d'articles de papeterie
		Fabrication de papiers peints
		Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
18		Imprimerie de journaux
	1812Z	Autre imprimerie (labeur)
Imprimerie et reproduction	1813Z	Activités de pré-presse
d'enregistrements	1814Z	Reliure et activités connexes
	1820Z	Reproduction d'enregistrements
19	1910Z	Cokéfaction
Cokéfaction et raffinage	1920Z	Raffinage du pétrole
20	2011Z	Fabrication de gaz industriels
	2012Z	Fabrication de colorants et de pigments
	2013A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires
	2013B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.
	2014Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
	2015Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais
	2016Z	Fabrication de matières plastiques de base
Industrie chimique	2017Z	Fabrication de caoutchouc synthétique
	2020Z	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
	2030Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
		Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
		Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
		Fabrication de produits explosifs
	_	Fabrication de colles
	2053Z	Fabrication d'huiles essentielles
	2059Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
	2060Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
21	2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
Industrie pharmaceutique	2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques
22	2211Z	Fabrication et rechapage de pneumatiques
~	2211Z 2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc
		Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
Tab do note an againt from the	2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques
Fab. de pdts en caoutchouc et	2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
en plastique	2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
	2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques

DIVISION	NAF	ACTIVITE
23	_	Fabrication de verre plat
		Façonnage et transformation du verre plat
	2313Z	Fabrication de verre creux
	2314Z	Fabrication de fibres de verre
	2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
	2320Z	Fabrication de produits réfractaires
	2331Z	Fabrication de carreaux en céramique
	2332Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite
eri dessi kantes and periodical dessi dessi dessi	2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
	2342Z	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
non métalliques	2343Z	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
	2344Z	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
	2349Z	Fabrication d'autres produits céramiques
	2351Z	Fabrication de ciment
	2352Z	Fabrication de chaux et plâtre
	2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction
	2362Z	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
	2363Z	Fabrication de béton prêt à l'emploi
	2364Z	Fabrication de mortiers et bétons secs
	2365Z	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
	2369Z	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
	2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres
	2391Z	Fabrication de produits abrasifs
	2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
24		Sidérurgie
	2420Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
	2431Z	Etirage à froid de barres
	2432Z	Laminage à froid de feuillards
	2433Z	Profilage à froid par formage ou pliage
	2434Z	Tréfilage à froid
Métallurgie	2441Z	Production de métaux précieux
	2442Z	Métallurgie de l'aluminium
	2443Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
	2444Z	Métallurgie du cuivre
	2445Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux
	2446Z	élaboration et transformation de matières nucléaires
		Fonderie de fonte
	2452Z	Fonderie d'acier
	2453Z	Fonderie de métaux légers
		Fonderie d'autres métaux non ferreux
25		Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
		Fabrication de portes et fenêtres en métal
		Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
		Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
		Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
		Fabrication d'armes et de munitions
	2550A	Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres
	2550B	Découpage, emboutissage
		Traitement et revêtement des métaux
Fab. de produits métalliques		Décolletage
sauf des machines et des		Mécanique industrielle
équipements		Fabrication de coutellerie
	2572Z	Fabrication de serrures et de ferrures
		Fabrication de moules et modèles
		Fabrication d'autres outillages
		Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
		Fabrication d'emballages métalliques légers
		Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
		Fabrication de vis et de boulons
	2599A	Fabrication d'articles métalliques ménagers
	2599B	Fabrication d'autres articles métalliques

DIVISION	NAF	ACTIVITE
26	2611Z	Fabrication de composants électroniques
	2612Z	Fabrication de cartes électroniques assemblées
	2620Z	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
	2630Z	Fabrication d'équipements de communication
	2640Z	Fabrication de produits électroniques grand public
Fab. produits informatiques	2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
électroniques et optiques		Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
,		Horlogerie
		Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
		Fabrication de matériels optique et photographique
	2680Z	Fabrication de supports magnétiques et optiques
27		Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
27		
		Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
		Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
		Fabrication de câbles de fibres optiques
	2732Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques
Fabrication d'équipements		Fabrication de matériel d'installation électrique
électriques		Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
		Fabrication d'appareils électroménagers
	2752Z	Fabrication d'appareils ménagers non électriques
	2790Z	Fabrication d'autres matériels électriques
28	2811Z	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
	2812Z	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques
		Fabrication d'autres pompes et compresseurs
		Fabrication d'autres articles de robinetterie
		Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission
		Fabrication de fours et brûleurs
		Fabrication de matériel de levage et de manutention
		Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements
	20232	périphériques)
	2824Z	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé
Fabrication de machines et		Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
équipements n.c.a.		
equipements n.c.a.		Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage
		Fabrication d'autres machines d'usage général
		Fabrication de machines agricoles et forestières
		Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux
		Fabrication d'autres machines-outils
		Fabrication de machines pour la métallurgie
		Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
	2893Z	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire
		Fabrication de machines pour les industries textiles
	2895Z	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
	2896Z	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
	2899A	Fabrication de machines d'imprimerie
	2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées
29	2910Z	Construction de véhicules automobiles
	2920Z	Fabrication de carrosseries et remorques
Industrie automobile		Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles
and an extension of the control of t	2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles
30	3011Z	Construction de navires et de structures flottantes
	3011Z	Construction de havines et de structures nottantes Construction de bateaux de plaisance
	3012Z	Construction de bateaux de plaisance Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
Enhvirontion discourses matter-1-	3030Z	Construction aéronautique et spatiale
Fabrication d'autres matériels	3040Z	Construction de véhicules militaires de combat
de transport		Fabrication de motocycles
		Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
		Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.
31	3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
	3102Z	Fabrication de meubles de cuisine
Fabrication de meubles	3103Z	Fabrication de matelas
	3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
		Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement

DIVISION	NAF	ACTIVITE
32	3211Z	Frappe de monnaie
32	3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
	3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
	3220Z	Fabrication d'instruments de musique
	3230Z	Fabrication d'articles de sport
Autres industries		Fabrication de jeux et jouets
manufacturières	3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
manaractarieres		Fabrication de lunettes
		Fabrication de functies Fabrication d'articles de brosserie
		Autres activités manufacturières n.c.a.
33		MINERAL STREET, AND STREET, AN
33		Réparation d'ouvrages en métaux
		Réparation de machines et équipements mécaniques
		Réparation de matériels électroniques et optiques
		Réparation d'équipements électriques
		Réparation et maintenance navale
Réparation et installation de	3316Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux
machines et d'équipements	3317Z	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport
macimes et a equipements	3319Z	Réparation d'autres équipements
		Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
	3320B	Installation de machines et équipements mécaniques
	3320C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
		Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels
35		Production d'électricité
		Transport d'électricité
		Distribution d'électricité
	3514Z	Commerce d'électricité
Production et distribution		Production de combustibles gazeux
d'électricité, de gaz, de vapeur		Distribution de combustibles gazeux par conduites
et d'air conditionné		Commerce de combustibles gazeux par conduites
	3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
36 Captage trait. dist. Eau	3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau
37 Collecte trait. eaux usées	3700Z	Collecte et traitement des eaux usées
38	3811Z	Collecte des déchets non dangereux
		Collecte des déchets dangereux
Collecte traitement élimination	3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux
des déchets récupération	3822Z	Traitement et élimination des déchets dangereux
	3831Z	Démantèlement d'épaves
	3832Z	Récupération de déchets triés
Dépollut° gestion déchets	3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets
41	4110A	Promotion immobilière de logements
	4110B	Promotion immobilière de bureaux
	4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments
	4110D	Supports juridiques de programmes
Construction de bâtiments	4120A	Construction de maisons individuelles
	4120B	Construction d'autres bâtiments
42	4211Z	Construction de routes et autoroutes
	4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines
	4213A	Construction d'ouvrages d'art
		Construction et entretien de tunnels
		Construction de réseaux pour fluides
Génie civil	4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications
	4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
	4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
		Table and a date of our ages de geme even meta.

DIVISION	NAF	ACTIVITE
43	4311Z	Travaux de démolition
	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
	4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
	4313Z	Forages et sondages
	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
	4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique
	4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
	4329A	Travaux d'isolation
	4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.
	4331Z	Travaux de plâtrerie
	4332A	Travaux de menuiserie bois et pvc
Travaux de construction	4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
spécialisés	4332C	Agencement de lieux de vente
	4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs
	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie
	4339Z	Autres travaux de finition
	4391A	Travaux de charpente
	4391B	Travaux de couverture par éléments
	4399A	Travaux d'étanchéification
	4399B	Travaux de montage de structures métalliques
	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
	4399D	Autres travaux spécialisés de construction
	4399E	Location avec opérateur de matériel de construction
45	4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
	4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles
Commerce réparation	4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
d'automobiles et motocycles	4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
	4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles
	4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles
	4540Z	Commerce et réparation de motocycles

DIVISION	NAF	ACTIVITE
46	4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et
		Centrales d'achat de carburant
	4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
		Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
	4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
	4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
	4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir
	4617A	Centrales d'achat alimentaires
	4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
	4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
	4619A	Centrales d'achat non alimentaires
	4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers
	4621Z	Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail
	4622Z	Commerce de gros de fleurs et plantes
	4623Z	Commerce de gros d'animaux vivants
	4624Z	Commerce de gros de cuirs et peaux
	4631Z	Commerce de gros de fruits et légumes
	4632A	Commerce de gros de viandes de boucherie
	4632B	Commerce de gros de produits à base de viande
		Commerce de gros de volailles et gibier
	4633Z	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
		Commerce de gros de boissons
	4635Z	Commerce de gros de produits à base de tabac
	THE SECRETARY OF	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie
	4637Z	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices
	4638A	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques
	4638B	Commerce de gros alimentaire spécialisé divers
		Commerce de gros de produits surgelés
		Commerce de gros alimentaire non spécialisé
		Commerce de gros de textiles
Commerce de gros		Commerce de gros d'habillement et de chaussures
sauf des automobiles et des		Commerce de gros d'appareils électroménagers
motocycles		Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
Hotocycles		
		Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
		Commerce de gros de produits pharmaceutiques
	-	Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage
		Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie
		Commerce de gros d'autres biens domestiques
	4651Z	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
	4652Z	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication
	4661Z	Commerce de gros de matériel agricole
		Commerce de gros de machines-outils
	4663Z	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
	4664Z	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement
	4665Z	Commerce de gros de mobilier de bureau
	4666Z	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau
		Commerce de gros de matériel électrique
		Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers
		Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
		Commerce de gros de combustibles et de produits annexes
		Commerce de gros de minerais et métaux
		Commerce de gros de himerais et metaux Commerce de gros de bois et de matériaux de construction
		Commerce de gros de bois et de materiaux de construction Commerce de gros d'appareils sanitaires et de produits de décoration
	700000000000000000000000000000000000000	Commerce de gros de quincaillerie
		Commerce de gros de fournitures pour la plomberie et le chauffage
	4675Z	Commerce de gros de produits chimiques
	4676Z	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires
		Commerce de gros de déchets et débris

DIVISION	NAF	ACTIVITE
47	4711A	Commerce de détail de produits surgelés
	4711B	Commerce d'alimentation générale
	4711C	Supérettes
		Supermarchés
		Magasins multi-commerces
	_	Hypermarchés
		Grands magasins
		Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
	4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
	4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
		Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
		Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
		Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
		Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
		Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
	4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
		Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
		Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
	4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
		Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)
	4752B 4753Z	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)
		Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
	4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
Commerce de détail		Commerce de détail de meubles
sauf des automobiles et des		Commerce de détail d'autres équipements du foyer
motocycles		Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
		Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
		Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
	The state of the s	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
		Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
		Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
		Commerce de détail de la chaussure
		Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
		Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
		Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
		Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
	4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux
	4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
		Commerces de détail d'optique
	4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles
		Autres commerces de détail spécialisés divers
	4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
		Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
	4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
	4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
	4791A	Vente à distance sur catalogue général
	4791B	Vente à distance sur catalogue spécialisé
	1,000,000,000,000	Vente à domicile
	4799B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.
49	Described in the Control	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
	4920Z	Transports ferroviaires de fret
	4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
	4932Z	Transports de voyageurs par taxis
		Transports routiers réguliers de voyageurs
Transports terrestres et		Autres transports routiers de voyageurs
transport par conduites		Téléphériques et remontées mécaniques
527 107		Transports routiers de fret interurbains
		Transports routiers de fret de proximité
		Location de camions avec chauffeur
		Services de déménagement
		Transports par conduites
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

DIVISION	NAF	ACTIVITE
50	5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers
130	5020Z	Transports maritimes et cotiers de passagers
Transports par eau	5030Z	Transports fluviaux de passagers
Transports par eau	5040Z	Transports fluviaux de passagers
51		Transports aériens de passagers
Transports aériens		Transports aériens de passagers Transports aériens de fret
Transports deriens	5121Z	Transports spatiaux
52		Entreposage et stockage frigorifique
32		Entreposage et stockage non frigorifique
		Services auxiliaires des transports terrestres
	5222Z	Services auxiliaires des transports par eau
Entreposage et services	5223Z	Services auxiliaires des transports par eau
auxiliaires des transports		Manutention portuaire
		Manutention portuaire
		Messagerie, fret express
		Affrètement et organisation des transports
53	5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
Activité de poste et courrier		Autres activités de poste et de courrier
55		Hôtels et hébergement similaire
	5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
Hébergement	5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
	5590Z	Autres hébergements
56	5610A	Restauration traditionnelle
30	5610B	Cafétérias et autres libres-services
		Restauration de type rapide
	5621Z	Services des traiteurs
Restauration	5629A	Restauration collective sous contrat
	5629B	Autres services de restauration n.c.a.
	5630Z	Débits de boissons
58		Édition de livres
		Édition de répertoires et de fichiers d'adresses
		Édition de journaux
		Édition de revues et périodiques
		Autres activités d'édition
Edition		Édition de jeux électroniques
		Édition de logiciels système et de réseau
		Edition de logiciels outils de développement et de langages
		Edition de logiciels applicatifs
59	Discount No. Only	Production de films et de programmes pour la télévision
		Production de films institutionnels et publicitaires
Production de films vidéo		Production de films pour le cinéma
programme télévision		Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
enregistrement sonore et		Distribution de films cinématographiques
édition musicale		Edition et distribution vidéo
		Projection de films cinématographiques
		Enregistrement sonore et édition musicale
60		Édition et diffusion de programmes radio
		Edition de chaînes généralistes
Programmation et diffusion		Edition de chaînes thématiques
61		Télécommunications filaires
		Télécommunications sans fil
Télécommunications		Télécommunications par satellite
	6190Z	Autres activités de télécommunication
62		Programmation informatique
debis nuc		Conseil en systèmes et logiciels informatiques
Programmation conseil et		Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques
autres act. informatiques		Gestion d'installations informatiques
and a contract of the contrac		Autres activités informatiques
63	_	Traitement de données, hébergement et activités connexes
		Portails internet
Services d'information		Activités des agences de presse
	6399Z	Autres services d'information n.c.a.
	1-3332	

DIVISION	NAF	ACTIVITE
64	6411Z	ACTIVITE Activités de banque centrale
,	6411Z	Autres intermédiations monétaires
Act. des services financiers hors	6420Z	
assurance et caisse de retraite	6430Z	Activités des sociétés holding
assarance et cuisse de l'etraite	6491Z	Fonds de placement et entités financières similaires Crédit-bail
	6491Z	Autre distribution de crédit
	6492Z	
65	6511Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
65		Assurance vie
Assurance	6512Z	Autres assurances
Assurance	6520Z	Réassurance
CC	6530Z	Caisses de retraite
66		Administration de marchés financiers
		Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
	6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier
	6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
Activités auxiliaires de services	6621Z	évaluation des risques et dommages
financiers et d'assurance	6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances
	6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
	6630Z	Gestion de fonds
68	6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers
		Location de logements
	6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers
	6831Z	Agences immobilières
Activités immobilières	6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers
	6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier
69	6910Z	Activités juridiques
Act. juridiques comptables	6920Z	Activités comptables
70	7010Z	Activités des sièges sociaux
Act. des sièges sociaux conseil	7021Z	Conseil en relations publiques et communication
de gestion	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
71	7111Z	Activités d'architecture
	7112A	Activité des géomètres
Architecture et ingénierie		Ingénierie, études techniques
contrôle et analyses	7120A	Contrôle technique automobile
techniques		Analyses, essais et inspections techniques
72		Recherche-développement en biotechnologie
Recherche développement		Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
scientifique	72207	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
	powers was broadling	Activités des agences de publicité
a.=.		Régie publicitaire de médias
Publicité, études de marché		études de marché et sondages
74		Activités spécialisées de design
' -		
Autres act. spécialisées		Activités photographiques Traduction et interprétation
scientifiques et techniques		Activité des économistes de la construction
		Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
77		Activités vétérinaires
,,,		Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
		Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers
		Location et location-bail de camions
ļ		Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
r		Location de vidéocassettes et disques vidéo
		Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
m (600)		Location et location-bail de machines et équipements agricoles
bail		Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
		Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique
		Location et location-bail de matériels de transport par eau
		Location et location-bail de matériels de transport aérien
[7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.
1		Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à
		copyright
78		Activités des agences de placement de main-d'œuvre
Activités liées à l'emploi	Contract of the Contract of th	Activités des agences de travail temporaire
Ī		Autre mise à disposition de ressources humaines

DIVISION	NAF	ACTIVITE
79		Activités des agences de voyage
Agences de voyages et activités	7912Z	Activités des voyagistes
connexes	7990Z	Autres services de réservation et activités connexes
80	8010Z	Activités de sécurité privée
Enquêtes et sécurité	8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité
	8030Z	Activités d'enquête
81	8110Z	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
81		
Services relatifs aux bât.	81217	Nettoyage courant des bâtiments
	8122Z 8129A	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
aménagement paysager		Désinfection, désinsectisation, dératisation
		Autres activités de nettoyage n.c.a.
	8130Z	Services d'aménagement paysager
82	8211Z	Services administratifs combinés de bureau
	8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau
activités administratives et	8220Z	Activités de centres d'appels
autres act. de soutien aux	8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès
entreprises	8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle
	8292Z	Activités de conditionnement
	8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.
84	8411Z	Administration publique générale
	8412Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que
		sécurité sociale
Administration publique et	8413Z	Administration publique (tutelle) des activités économiques
défense	8421Z	Affaires étrangères
Sécurité sociale obligatoire	8422Z	Défense
	8423Z	Justice
	8424Z	Activités d'ordre public et de sécurité
	8425Z	Services du feu et de secours
	8430A	Activités générales de sécurité sociale
	8430B	Gestion des retraites complémentaires
	8430C	Distribution sociale de revenus
85	8510Z	Enseignement pré-primaire
	8520Z	Enseignement primaire
	8531Z	Enseignement secondaire général
	8532Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel
Enseignement		Enseignement post-secondaire non supérieur
		Enseignement supérieur
	8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
		Enseignement culturel
	8553Z	Enseignement de la conduite
		Formation continue d'adultes
		Autres enseignements
		Activités de soutien à l'enseignement
86		Activités hospitalières
		Activité des médecins généralistes
		Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie
		Activités chirurgicales
		Autres activités des médecins spécialistes
		Pratique dentaire
		Ambulances
		Laboratoires d'analyses médicales
		Centres de collecte et banques d'organes
		Activités des infirmiers et des sages-femmes
	7.50.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues
07	8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs
		Hébergement médicalisé pour personnes âgées
		Hébergement médicalisé pour enfants handicapés
		Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé
		Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux
Hébergement médico-social et		Hébergement social pour toxicomanes
social	8730A	Hébergement social pour personnes âgées
	8730B	Hébergement social pour handicapés physiques
	8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés
	8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social
	•	

DIVISION	NAF	ACTIVITE
88	8810A	ACTIVITE Aide à domicile
	8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées
Action sociale sans	8810C	Aide par le travail
hébergement	8891A	Accueil de jeunes enfants
newergement	8891B	
	8899A	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
		Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents
90	8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.
90	9001Z	Arts du spectacle vivant
A stipultés suéstipus sutistimus s	9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
Activités créatives artistiques et		Création artistique relevant des arts plastiques
de spectacle	9003B	Autre création artistique
	9004Z	Gestion de salles de spectacles
91	9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives
Bibliothèques archives musée et		Gestion des musées
autres activités culturelles	9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
	9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
	9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	9311Z	Gestion d'installations sportives
		Activités de clubs de sports
Activités sportives récréatives et	9313Z	Activités des centres de culture physique
de loisirs		Autres activités liées au sport
	9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
	9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs
94	9411Z	Activités des organisations patronales et consulaires
	9412Z	Activités des organisations professionnelles
Activités des organisations	9420Z	Activités des syndicats de salariés
associatives	9491Z	Activités des organisations religieuses
		Activités des organisations politiques
		Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
95		Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
	The state of the s	Réparation d'équipements de communication
	-	Réparation de produits électroniques grand public
		Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
Réparation d'ordinateurs et de		Réparation de chaussures et d'articles en cuir
biens personnels et		Réparation de meubles et d'équipements du foyer
domestiques		Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
		Réparation d'autres biens personnels et domestiques
96		Blanchisserie-teinturerie de gros
		Blanchisserie-teinturerie de détail
Autres services personnels	COCOCO STATE	Coiffure
		Soins de beauté
		Services funéraires
		Entretien corporel
		Autres services personnels n.c.a.
		•
		Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
		Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
99 org. extraterritoriaux		Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre
33 Oig. extraterritoriaux	9900Z	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Annexe 2

Répartition du territoire de la Commune d'Évreux entre les sections d'inspection du travail

UNITÉ DE CONTRÔLE n°27-1

• Le secteur d'Évreux de la section 1-1 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, D52 (incluse) vers route de Saint-André, route de Saint-André (incluse) vers rue Pierre Semard, rue Pierre Semard (incluse) vers rue des déportés, rue des déportés (incluse) vers avenue Winston Churchill, avenue Winston Churchill (incluse) vers rue Pierre Brossolette, rue Pierre de Brossolette (incluse) jusqu'à rue de Fauville, rue de Fauville (incluse) vers rue Jean Bart, rue Jean Bart (incluse) vers rue Jules Ferry, rue Jules Ferry (incluse) vers rue Jacques Cartier, rue Jacques Cartier (incluse) vers rue des Moislains, rue des Moilains (incluse) vers rue Carnot, rue Carnot (exclue) vers rue Kleber, rue Kleber (exclue) vers rue de Fauville, rue de Fauville (incluse) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux;

• Le secteur d'Évreux de la section 1-5 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, avenue du Maréchal Foch (exclue) vers rue de Conches, rue de Conches (incluse) vers rue Jean Bouin, rue Jean Bouin (exclue) vers avenue Aristide Briand, avenue Aristide Briand (exclue) vers rue Aumont, rue Aumont (incluse) vers rue Saint-Germain, rue Saint-Germain (exclue) vers rue Boieldieu, rue Boieldieu (incluse) vers impasse des Forières, impasse des Forières (incluse) vers rue Dulcie September, rue Dulcie September (incluse) vers rue Saint-Germain, rue Saint-Germain (exclue) vers avenue Aristide Briand, avenue Aristide Briand (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux;

• Le secteur d'Évreux de la section 1-8 (Transport Nord) est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, chemin du Neubourg (exclu) vers rue du Neubourg, rue du Neubourg (exclue) vers côte Henri Monduit, côte Henri Monduit (incluse) vers rue Corneille, rue Corneille (incluse) vers sentier des Tombettes, sentier des Tombettes (incluse) vers rue de la Rochette, rue de la Rochette (incluse) vers rue du Valeme, rue du Valeme (exclue) vers rue de Conches, rue de Conches (exclue) vers rue Jean Bouin, rue Jean Bouin (incluse) vers rue Aristide Briand, rue Aristide Briand (incluse) vers rue Aumont, rue Aumont (exclue) vers rue Saint-Germain, rue Saint-Germain (incluse) vers rue Boieldieu, rue Boieldieu (exclue) vers chemin menant vers le chemin de la Cavée Boudin, chemin menant vers le chemin de la Cavée Boudin (inclus) vers rue de la Cavée Boudin (inclus) vers rue de la Cavée Boudin, rue de la Cavée Boudin (inclus) vers rue de la Cavée Boudin, rue de la Cavée Boudin (incluse) vers boulevard des Citée Unies, boulevard de Cités Unies (exclue) vers boulevard de la Buffardière, boulevard de la Buffardière (inclus) vers rue Joséphine, rue Joséphine (exclue) vers boulevard Georges Chauvin, boulevard Georges Chauvin (exclu) vers rue de la Rochette, rue de la Rochette (incluse) vers rue Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur (exclue) vers rue David, rue David (incluse) vers boulevard du jardin l'Évêque, boulevard du jardin l'Évêque (exclu) vers rue du jardin des Rabais, rue du Jardin des Rabais (exclue) vers rue du Rabais, rue du Rabais (exclue) vers rue de la Verderie (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux;

Annexe 3

Répartition du territoire de la Commune d'Évreux entre les sections d'inspection du travail

UNITÉ DE CONTRÔLE n°27-2

• Le secteur d'Évreux de la section 2-1 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, rue de la Verderie (incluse) vers rue du Rabais, rue du rabais (incluse) vers rue du Jardin des Rabais, rue du Jardin des Rabais (incluse) vers boulevard du jardin l'Évêque, boulevard du jardin l'Évêque (inclus) vers rue David, rue David (exclue) vers rue Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur (incluse) vers rue de la Rochette, rue de la Rochette (exclue) vers boulevard Georges Chauvin, boulevard Georges Chauvin (inclus) vers rue Joséphine, rue Joséphine (incluse) vers boulevard de la Buffardière (exclu) vers rue Victor Hugo, rue Victor Hugo (incluse) vers rue Dulong, rue Dulong (incluse) vers boulevard Chambeaudouin, boulevard Chambeaudouin (inclus) vers rue des Authieux, rue des Authieux (exclue) vers rue du Puits Carré, rue du Puits Carré (exclue) vers rue Saint-Louis, rue Saint-Louis (exclue) vers Rue Georges Bernard, rue Georges Bernard (incluse) vers rue Maillot, rue Maillot (exclue) vers rue Millet, rue Millet (exclue) vers rue d'Argence, rue d'Argence (exclue) vers la limite de commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux;

• Le secteur d'Évreux de la section 2-5 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, avenue du Maréchal Foch (incluse) vers rue du Valeme, rue du Valeme (incluse) vers rue de la Rochette, rue de la Rochette (exclue) vers sentier des Tombettes, sentier des Tombettes (exclu) vers rue Pierre Corneille, rue Pierre Corneille (exclue) vers côte Henri Monduit, côte Henri Monduit (exclue) vers rue du Neubourg, rue du Neubourg (incluse) vers chemin du Neubourg, chemin du Neubourg (inclus) vers la limite de commune d'Évreux, limite de commune d'Évreux;

• Le secteur d'Évreux de la section 2-6 est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, route Potier (incluse) vers le chemin Potier, chemin Potier (inclus) vers la rue Euler, rue Euler (incluse) vers la rue Jacquard, rue Jacquard (incluse) vers la rue Lakanal, rue Lakanal (exclue) vers la rue Lavoisier, rue Lavoisier (exclue) jusqu'à la rue d'Avrilly, rue d'Avrilly (exclue) jusqu'à la rue Henri Becquerel, rue Henri Becquerel (exclue) jusqu'à la rue de Damville, rue de Damville (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux;

• Le secteur d'Évreux de la section 2-8 (Agriculture Ouest) est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, rue d'Argence (incluse) vers la rue Millet, rue Millet (incluse) vers la rue Maillot, rue Maillot (incluse) vers la rue Georges Bernard, rue Georges Bernard (exclue) vers rue Saint-Louis, rue Saint-Louis (incluse) vers avenue Winston Churchill, avenue Winston Churchill (exclue) vers rue Pierre Brossolette (exclue) vers la rue Cocherel, rue de Cocherel (exclue) vers la rue de Fauville, rue de Fauville (exclue) vers rue Jean Bart, rue Jean Bart (exclue) vers rue Jules Ferry, rue Jules Ferry (exclue) vers rue Jacques Cartier, rue Jacques Cartier (exclue) vers rue des Moislains, rue des Moilains (exclue) vers rue Carnot, rue Carnot (incluse) vers rue Kleber, rue Kleber (inclue) vers rue de Fauville, rue de Fauville (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux; limite de la commune d'Évreux;

• Le secteur d'Évreux de la section 2-9 (Agriculture Est) est délimité par les voies suivantes :

À partir de la limite de commune d'Évreux, D52 (exclue) vers route de Saint-André, route de Saint-André (exclue) vers rue Pierre Semard, rue Pierre Semard (exclue) vers rue des déportés, rue des déportés (exclue) vers avenue Winston Churchill, avenue Winston Churchill (exclue) vers rue Saint-Louis, rue Saint-Louis (exclue) vers rue du Puits Carré, rue du Puits Carré (incluse) vers rue des Authieux, rue des Authieux (incluse) vers boulevard Chambeaudouin (exclu) vers rue Dulong, rue Dulong (exclue) vers rue Victor Hugo, rue Victor Hugo (exclue) vers boulevard de la Buffardière, boulevard de la Buffardière (exclu) vers boulevard des Citée Unies, boulevard des Citée Unies (inclus) vers rue du Clos Hutin, rue du Clos Hutin (exclue) vers rue de la Cavée Boudin, rue de la Cavée Boudin (exclue) vers chemin menant vers la rue des Forières, chemin menant vers la rue des Forières (exclue) vers l'impasse des Forières, impasse des Forières (exclue) vers rue Dulcie September, rue Dulcie September (exclue), vers rue Saint-Germain, rue Saint-Germain (exclue) vers avenue Aristide Briand, avenue Aristide Briand (exclue) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux vers route Potier (exclue) vers le chemin Potier, chemin Potier (exclu) vers la rue Euler, rue Euler (incluse) vers la rue Jacquard, rue Jacquard (exclue) vers la rue Lakanal, rue Lakanal (incluse) vers la rue Lavoisier, rue Lavoisier (incluse) jusqu'à la rue d'Avrilly, rue d'Avrilly (incluse) jusqu'à la rue Henri Becquerel, rue Henri Becquerel (incluse) jusqu'à la rue de Damville, rue de Damville (incluse) vers la limite de la commune d'Évreux, limite de la commune d'Évreux ;

UT 27 DIRECCTE

27-2019-11-28-004

Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'Unité départementale de l'Eure au 1er décembre 2019



DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'INTÉRIM DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'EURE

La directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-11;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 juin 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Normandie ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 25 septembre 2018, du 20 novembre 2018, du 27 novembre 2018, du 21 décembre 2018, du 7 décembre 2018 portant création au 1^{er} janvier 2019 de communes nouvelles dans le département de l'Eure ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2019 portant nomination de Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT, directrice du travail, sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Eure, à compter du 4 mars 2019 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure.

Vu la décision du 20 février 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie portant délégation de signature à la directrice adjointe de la DIRECCTE de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure, Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT;

Vu la décision du 16 septembre 2019 de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 28 novembre 2019 de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure;

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs des inspecteurs et contrôleurs du travail affectés dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure, l'intérim est organisé selon les modalités ciaprès, sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section concernée :

▶ Unité de contrôle n°1 (UC 27-1) :

- l'intérim de Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3 ;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5 ;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
- l'intérim de Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-1-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 :

- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 :
- l'intérim de Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-1-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2 ;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6 :
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3 :
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
- l'intérim de Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section **27-1-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section **27-1-1**;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
- l'intérim de Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section **27-1-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;

- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
- Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
- l'intérim de Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section **27-1-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3 ;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6 :
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
- l'intérim de Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section **27-1-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3 ;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;

- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
- l'intérim du poste vacant de la section **27-1-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;

▶ Unité de contrôle n°2 (UC 27-2) :

- l'intérim de Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
- l'intérim de Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section **27-2-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3;

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5 :
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
- l'intérim de Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5 ;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1 :
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
- l'intérim de Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchement par :
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3 ;
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;

- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
- l'intérim de Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-2-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3 ;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
- l'intérim de Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section **27-2-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5 ;
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5 ;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
- l'intérim de Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section **27-2-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchement par :
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3 ;

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4 ;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
- Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
- Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7 :
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
- l'intérim du poste vacant de la section **27-2-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3;
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4;
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2;
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1 ;
 - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-1-3;
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;
 - Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
 - Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
 - Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
 - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;
- l'intérim du poste vacant de la section **27-2-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :
 - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4 :
 - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-2-5 ;
 - Monsieur Martin MARCINKIEWICZ, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
 - Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7;
 - Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
 - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-3;
 - Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-1 :
 - Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
 - Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail de la section 27-1-5;

- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6;
- Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail de la section 27-1-7;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1;
- Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail de la section 27-1-4;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-1-2;

En cas d'absence ou d'empêchement faisant obstacle à ce que l'intérim de l'une des sections précitées soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle dont la section relève, ou à défaut, par le responsable de l'unité de contrôle assurant l'intérim à ce poste.

<u>Article 2</u>: La décision du 16 septembre 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure est abrogée. La présente décision prend effet le 1^{er} décembre 2019.

<u>Article 3</u>: La directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les responsables d'unité de contrôle de l'unité départementale de l'Eure sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à ÉVREUX, le 28 novembre 2019

Pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie Et par délégation, La directrice régionale adjointe,

Véronique ALIÈS-GIRARDO

UT 27 DIRECCTE

27-2019-11-28-003

Décision relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'Unité départementale de l'Eure au 1er décembre 2019



DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

DÉCISION RELATIVE À LA NOMINATION DES RESPONSABLES DES UNITÉS DE CONTRÔLE ET À L'AFFECTATION DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'EURE

La directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-11;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 juin 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, ingénieur en chef des mines, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 25 septembre 2018, du 20 novembre 2018, du 27 novembre 2018, du 21 décembre 2018, du 7 décembre 2018 portant création au 1^{er} janvier 2019 de communes nouvelles dans le département de l'Eure ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2019 portant nomination de Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT, directrice du travail, sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Eure, à compter du 4 mars 2019;

Vu la décision du 20 février 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie portant délégation de signature à la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT ;

Vu la décision du 16 septembre 2019 de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu l'arrêté en date du 22 novembre 2019 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 28 novembre 2019 de la directrice adjointe de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: Le directeur adjoint du travail ci-après désigné est nommé en qualité de responsable d'unité de contrôle et placé sous l'autorité du responsable de l'unité départementale de rattachement.

- Unités de contrôle rattachées à l'unité départementale de l'Eure :
- Unité de contrôle n°1 (UC 27-1) : Monsieur Sébastien ROLAND, directeur adjoint du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien ROLAND, l'intérim est assuré par Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT, directrice du travail.

• Unité de contrôle n°2 (UC 27-2) : Poste vacant

L'intérim est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Sébastien ROLAND, directeur adjoint du travail ;
- Madame Véronique ALIÈS-GIRARDOT, directrice du travail.

<u>Article 2</u>: Les inspecteurs du travail et les contrôleurs du travail ci-après désignés sont affectés comme suit dans les sections d'inspection telles que délimitées par l'arrêté en date du 22 novembre 2019 et placés sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section.

- ▶ Unité de contrôle n°1 (UC 27-1), rattachée à l'unité départementale de l'Eure :
- Section 27-1-1: Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail;
- Section 27-1-2 : Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail ;
- Section 27-1-3: Monsieur Antony MARTIN, contrôleur du travail;
- Section 27-1-4: Madame Hélène MBÉLANI, inspectrice du travail;
- Section 27-1-5: Madame Anne-Marie DOUCE, inspectrice du travail :
- Section 27-1-6: Madame Patricia ÉLOY, inspectrice du travail;
- Section 27-1-7: Madame Isabelle ANCEL, inspectrice du travail;
- Section 27-1-8: poste vacant;
- ▶ Unité de contrôle n°2 (UC 27-2), rattachée à l'unité départementale de l'Eure :
- Section 27-2-1 : Monsieur Éric LE MOAL, contrôleur du travail ;
- Section 27-2-2: Madame Élodie LAIGNIEL, inspectrice du travail;
- Section 27-2-3 : Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail ;
- Section 27-2-4: Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail;
- Section 27-2-5: Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail;

- Section 27-2-6: Monsieur Martin MARCINCINKIEWICZ, inspecteur du travail;
- Section 27-2-7 : Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail ;
- Section 27-2-8: poste vacant;
- Section 27-2-9: poste vacant;

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle, l'intérim est assuré conformément aux dispositions de la décision en date du 28 novembre 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure.

<u>Article 3</u>: Le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail dans les entreprises et établissements employant au moins cinquante salariés, lorsqu'il n'est pas assuré par le contrôleur du travail territorialement compétent, est exercé selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

► Unité de contrôle n°1 (UC 27-1) :

- Section 27-1-2 : le contrôle est confié à l'un des inspecteurs du travail suivants, selon le secteur ainsi précisé :
 - Le contrôle est confié à Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1 à l'égard des entreprises et établissements de la section 27-1-2 situés sur les communes du canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, à l'exception des communes de LA-COUTURE-BOUSSEY et de GARENNES-SUR-EURE;
 - Le contrôle est confié à Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4 à l'égard des entreprises et établissements de la section 27-1-2 situés sur les communes qui ne sont pas comprises dans le canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, et à l'égard des entreprises et établissements situés sur les communes de la COUTURE-BOUSSEY et de GARENNES-SUR-EURE;

▶ Unité de contrôle n°2 (UC 27-2) :

• Section 27-2-1 : le contrôle est confié à Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 28 novembre 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce contrôle, celui-ci est assuré par l'inspecteur du travail ou le responsable d'unité de contrôle chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

<u>Article 4</u> : Les décisions administratives qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires sont prises selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

▶ Unité de contrôle n°1 (UC 27-1) :

- Section 27-1-2 : ces décisions sont prises par l'un des inspecteurs du travail suivants, selon le secteur ainsi précisé :
 - Celui-ci est confié à Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-1 à l'égard des entreprises et établissements de la section 27-1-2 situés sur les communes du canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, à l'exception des communes de LA-COUTURE-BOUSSEY et de GARENNES-SUR-EURE;
 - Celui-ci est confié à Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-4 à l'égard des entreprises et établissements de la section 27-1-2 situés sur les communes qui ne sont pas comprises dans le canton de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, et à l'égard des entreprises et établissements situés sur les communes de la COUTURE-BOUSSEY et de GARENNES-SUR-EURE;

▶ Unité de contrôle n°2 (UC 27-2) :

• Section 27-2-1 : le contrôle est confié à Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 28 novembre 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce pouvoir de décision, les décisions sont prises par l'inspecteur du travail ou le responsable d'unité de contrôle chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

<u>Article 5</u>: Les procédures judiciaires dont l'engagement relève de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, sont introduites selon les mêmes modalités que celles prévues pour la prise des décisions administratives visées à l'article quatre ci-dessus.

<u>Article 6</u>: Lorsqu'une action d'inspection de la législation du travail le rend nécessaire, les agents de contrôle et les responsables d'unité de contrôle désignés aux articles premiers et deuxième de la présente décision ont compétence à intervenir sur l'ensemble du ressort géographique de l'unité départementale de l'Eure.

<u>Article 7</u>: Les dispositions de la décision du 16 septembre 2019 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure sont abrogées. La présente décision prend effet le 1^{er} décembre 2019.

<u>Article 8</u>: La directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de l'Eure de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et les responsables d'unité de contrôle de l'unité départementale de l'Eure sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à ÉVREUX, le 28 novembre 2019

Pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et par délégation, La directrice régionale adjointe,

Véronique ALIÈS GIRARDOT